

Termes de référence Pour l'Évaluation Externe finale du projet PIWaG

Groupe de travail: EdP
Version: Provisoire
Date : Juin 2010
Référence : 06.10.A5-3-5.D06

Global Water Partnership/ Afrique de l'Ouest
03 BP 7112 Ouagadougou 03
Tél : (226) 50 36 62 12
E-mail : secretariat.gwpao@gwpao.org ou watac@fasonet.bf
Fax : +226 50 36 62 08

*Le projet est sous financement de la
Commission Européenne*

CONTACTS

M. Dam Mogbanté

dammogbante@gmail.com

watac@fasonet.bf

GWP AO Secrétariat-Ouagadougou

Téléphone : +226 503 66 212

Fax : +226 503 66 208

Mme Aurélie Vitry

aurelie.vitry@gwpforum.org

GWP Secrétariat

Telephone : + 46 (0)8 522 126 72

Fax : +46 (0)8 522 126 31

La Commission Européenne apporte un appui financier de EUR 1 909 822 au Projet d'Appui à la Sécurité en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PIWAG).

Le présent document a été réalisé avec la participation financière de l'Union Européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union Européenne.

This document has been produced with the financial assistance of the European Union. The views expressed herein can in no way be taken to reflect the official opinion of the European Union.

Sommaire

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	4
3. BUT DE L'EVALUATION FINALE	8
4. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'EVALUATION	8
2. RESULTATS ESCOMPTES	9
3. METHODOLOGIE ET APPROCHE.....	9
5. EXPERTISE REQUISE.....	11
6. PLANIFICATION	11
7. DEPOT DES OFFRES	12
8. PRECISIONS IMPORTANTES.....	12
9. DOCUMENT DE TRAVAIL	13

1. Introduction et contexte

Le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP) est un réseau international de partenaires œuvrant à la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

La mission du Partenariat Mondial de l'Eau est d'aider au développement et à la gestion durable des ressources en eau à tous les niveaux.

Cette mission reconnaît que les plus grands objectifs de développement, dont l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles, ne sauraient être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable. Le GWP fait la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme approche clef pour un développement et une gestion durables, équitables et efficaces des ressources en eau. Le GWP est un réseau ouvert à toute organisation qui reconnaît les principes de la GIRE et est fermement engagée à les mettre en œuvre ; il comprend des membres de toutes les régions du monde, même si son programme d'action se destine à appuyer plus particulièrement les efforts entrepris par les pays en développement et les pays en transition pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau.

Le Partenariat Ouest Africain de l'Eau (GWP/AO) est l'organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest. Il est abrité par le CREPA qui se charge de la gestion administrative et financière des programmes qu'il met en œuvre.

Le travail du GWP/AO est associé aux objectifs globaux du GWP en mettant l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans la région. Le GWP/AO constitue ainsi une plateforme indépendante d'acteurs concernés par la gestion de l'eau et issus de différents secteurs (eau potable et assainissement, agriculture, énergie, environnement, tourisme, éducation, santé, etc.) et différents types d'organisations (Etats, institutions gouvernementales, organisations intergouvernementales, ONG, instituts de recherche et d'enseignements, entreprises privées, etc.). Cette plateforme est complémentaire aux structures régionales existantes de même qu'à toutes les autres parties œuvrant activement à l'amélioration de la gestion des ressources en eau dans la région Ouest africaine.

Les objectifs spécifiques du GWP/AO sont de :

- Développer des approches conceptuelles pour la mise en œuvre opérationnelle des principes de Dublin et Rio en Afrique de l'Ouest, en s'inspirant de l'expérience internationale et en adaptant les options aux réalités des pays de la région.
- Améliorer l'échange d'expérience par le travail en réseau dans la région de même que l'établissement de contacts avec d'autres régions et l'expertise internationale.
- Faciliter la mise à disposition de l'aide stratégique en GIRE au niveau régional, national et local.

Le GWP/AO, dans le cadre de son « Programme pour l'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau en Afrique de l'Ouest (PIWaG) », a obtenu de la facilité Eau du programme ACP-UE le financement de l'action intitulée : « *Appui à la sécurité en eau de l'Afrique de l'Ouest, par le renforcement du partenariat entre acteurs, base de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau* », objet de la Convention 9 ACP RPR 39 #91 signée entre la Commission Européenne et le GWPO (organisation intergouvernementale dont le Secrétariat est basé à Stockholm et qui assure la gestion exécutive du réseau du GWP).

L'action, effectivement débutée le 1^{er} octobre 2007 pour une durée de 3 ans, prendra contractuellement fin à la date du 30 septembre 2010.

L'objectif du programme est de renforcer les stratégies et politiques de gestion des ressources en eau pour aider à la réduction de la vulnérabilité des pauvres et asseoir la gestion durable de l'eau pour les générations présentes et futures.

Les bénéficiaires primaires du projet sont les Partenariats Nationaux de l'Eau (PNE), les Organismes de Bassins, les Institutions de Formation et Recherche, et les Agences Environnementales. Les bénéficiaires secondaires sont les Agences Gouvernementales, les Décideurs politiques, et les Institutions Régionales en charge des questions de la gestion des ressources en eau.

Les principaux résultats attendus sont libellés comme suit :

- R1. Des politiques et plans GIRE sont élaborés aux niveaux appropriés.
- R2. Les programmes et outils sont développés pour une meilleure connaissance des ressources en eau et de leur gestion.
- R3. Les liens entre le GWP/AO et les acteurs du secteur de l'eau sont établis pour une synergie des actions et un partenariat efficace.
- R4. Des Partenariats de l'eau sont mis en place et renforcés aux niveaux appropriés.
- R5. Le réseau du GWP/AO est fonctionnel et les actions rendues visibles grâce à une stratégie de communication performante.

Des principaux acquis du projet on peut noter :

- Appui à l'élaboration de plans GIRE au Mali, Sénégal, Cap Vert et Bénin
- L'appui à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PAGIRE du Mali.
- Le démarrage du processus de mise en place de PNE en Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Sierra Léone.
- La revue menée sur les PNE de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Togo avec des propositions d'amélioration pour renforcer les PNE.
- L'appui à l'accréditation des PNE du Mali et du Bénin.
- Le renforcement des PNE au niveau des autorités (Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Bénin).
- La formation des PNE en mobilisation de fonds.
- L'organisation de trois rencontres annuelles régionales des hommes et femmes de média sur l'eau et l'environnement.
- La conception, l'édition et la diffusion de documents sur le processus d'élaboration des PAGIRE et la gouvernance de l'eau.
- La contribution à la promotion de la ratification de la Convention des Nations Unies sur les eaux transfrontalières avec l'appui du WWF au Bénin, au Burkina et au Togo.
- La production de trois études de cas pour le Toolbox du GWP.
- La formation d'une trentaine d'enseignants-chercheurs sur l'utilisation du Toolbox.
- La mise en place d'un comité en charge de la réflexion sur le module de formation GIRE prenant en compte le Toolbox.

- La participation à l'animation des dialogues et autres actions ayant trait aux changements climatiques.
- La collaboration dans les programmes de formation GIRE au profit des partenaires : Formation internationale sur la GIRE avec Ramboll Natura et SIWI sur financement de l'ASDI ; Formation Genre et GIRE avec WANet ; Cours régional sur la gestion des eaux souterraines et GIRE en Afrique, organisé par Africa Groundwater Network, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar en partenariat avec le Partenariat National de l'Eau du Sénégal.
- L'organisation de rencontres périodiques des organes de gouvernance du projet.
- L'édition et la diffusion du Bulletin trimestriel Ouest Africain sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau « Running Water ».
- Le développement d'un projet de Dialogue sur les eaux souterraines en Afrique, et l'organisation des missions de recherche de financement pour sa mise en œuvre.

Ces acquis ont permis au GWP/AO d'évaluer en interne les indicateurs de résultats, en juillet 2009 lors d'un atelier de planification du projet. L'atelier a également permis de clarifier les indicateurs au regard de leur formulation de base contenue dans la Convention, afin de les rendre plus mesurables : les chiffres ont été en effet affectés en tant que de besoin.

Ces indicateurs sont rappelés ci-dessous :

R1.Des politiques et plans GIRE élaborés aux niveaux appropriés.

Indicateurs Objectivement Vérifiables :

- Au moins 8 des pays concernés par EUWI IWRM TBB ou par EUWI WSS ont développé leurs plans nationaux GIRE d'ici 2010 (fin du projet).
- Les réformes institutionnelles nécessaires pour améliorer la gestion des ressources en eau sont réalisées dans 5 des pays concernés.
- Le processus d'élaboration du PAGIREN est amorcé au Niger.
- Les 5 plans nationaux GIRE sont élaborés selon un processus participatif et les groupes d'acteurs sont préparés à la phase de mise en oeuvre de ces plans.
- Quatre (04) pays en plus du Burkina Faso connaissent un début de mise en oeuvre du plan national GIRE.
- Les 5 pays concernés sont dotés de capacités et de mécanismes pour la recherche de financement pour les projets liés au développement du plan.

R2.Les programmes et outils sont développés pour une meilleure connaissance des ressources en eau et de leur gestion.

Indicateurs Objectivement Vérifiables :

- Les recommandations issues du dialogue régional sur le changement climatique sont transcrites dans les plans GIRE dans au moins 5 pays.
- Au moins deux (02) pays sont accompagnés pour documenter les stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques.
- La région a produit 5 études de cas validées pour entrer dans le Toolbox.
- Au moins 80 acteurs ont acquis la capacité à utiliser le Toolbox en tant qu'outil de conseil et d'aide à la décision sur la gestion des ressources en eau.
- Au moins 2 outils sont développés/adaptés et promus auprès des partenaires (Curricula sur le toolbox et outils sur le genre).
- Au moins 50% des ateliers connaissent plus de 30 % de participation des femmes.

- Au moins 1 projet sur l'amélioration de la connaissance sur les ressources en eau est développé et financé.
- Les résultats du programme pilote sur la Gouvernance de l'eau, financé par l'Union Européenne, sont partagés et diffusés au sein de la région en au moins 1500 exemplaires.
- 1 programme similaire sur la Gouvernance de l'Eau, tenant compte des leçons apprises, est préparé pour au moins 3 autres pays.

R3. Les liens entre le GWP/AO et les acteurs du secteur de l'eau établis pour une synergie des actions et un partenariat efficace.

Indicateurs Objectivement Vérifiables :

- Au moins 3 protocoles de collaboration signés.
- Au moins 5 actions conjointes de terrains menées avec les partenaires.
- Les études pour adapter la GIRE au contexte de la région sont réalisées et les outils de communication des nouveaux messages sont prêts à l'emploi dans 2 pays (Mali et Burkina).
- Les représentants d'au moins 7 organisations de bassins ou ONG environnementales sont formés sur les questions GIRE et environnement selon les lignes directrices sur la gestion des eaux des bassins transfrontaliers.

R4. Des Partenariats de l'eau sont mis en place et renforcés aux niveaux appropriés.

Indicateurs objectivement vérifiables :

- Au moins 3 nouveaux partenariats de l'eau sont établis et sont fonctionnels avec un programme de travail.
- Les 11 PNE ont bénéficié d'au moins 2 formations en capacité de gestion de projets, de gestion financière et de mise en oeuvre et suivi de projets liés à la GIRE.

R5. Le réseau du GWP/AO fonctionnel et les actions rendues visibles grâce à une stratégie de communication performante.

Indicateurs Objectivement Vérifiables :

- Parution et diffusion du Running water 2 fois par an.
- Site web fonctionnel avec une bonne visibilité de l'Union Européenne.
- Une stratégie de communication est définie, à la fois au regard de l'Action et au regard des divers programmes ou initiatives sur l'eau en cours dans la région.
- Tous les documents pertinents sont mis en ligne sur la page Afrique de l'Ouest du site web du GWPO et sur le site web propre au GWP Afrique de l'Ouest.
- Au moins 1 assemblée des partenaires est organisée.
- 2 réunions du comité de pilotage tenues chaque année.
- 2 réunions du comité technique tenues chaque année.
- Les mécanismes pour l'évaluation périodique et le suivi du plan de travail de l'Action est en place et opérationnel dès le début de l'Action.

3. But de l'évaluation finale

L'évaluation externe finale du projet est ordonnée par les partenaires de mise en œuvre du projet (le GWPO et le GWP/AO), qui en informent les partenaires financiers dont notamment la Commission Européenne, et n'exclut pas toute autre évaluation commanditée par cette dernière, selon les dispositions inscrites à l'Article 8, intitulé "*Evaluation de l'Action*", des dispositions générales et administratives de la Convention 9ACP RPR 39 #91.

Le but global de cette évaluation est de faire le bilan de toutes les réalisations du projet, déterminer le degré de réalisation par rapport aux objectifs fixés et les résultats attendus, de passer en revue la gestion du projet tout en déterminant dans quelle mesure les dispositions prises pour sa mise en œuvre ont contribué aux réalisations du projet. Il s'agira également d'identifier les contraintes et les problèmes rencontrés au cours de la mise en œuvre du projet, de documenter les bonnes pratiques et les leçons tirées en vue d'améliorer l'exécution des projets similaires dans l'avenir et formuler des recommandations pertinentes.

4. Objectifs spécifiques de l'évaluation

De façon spécifique, l'évaluation devra :

- Mesurer l'impact du projet sur la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest, les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus.
- Analyser la pertinence, l'efficacité, et l'efficience, du projet au regard:
 - de l'atteinte des résultats du projet en termes de quantité, qualité, et délai ;
 - de l'approche utilisée pour la conduite des activités;
 - de la prise en compte des défis actuels dans le secteur de la GIRE ;
 - du fonctionnement des organes de gouvernance de GWP/AO ;
 - de la prise en compte des recommandations faites par ces organes de gouvernance ;
 - du degré d'appropriation des actions par les bénéficiaires ;
 - des relations entre les partenaires impliqués et les principaux bailleurs du projet ;
 - de nouveaux partenariats noués dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
- Estimer le niveau d'exécution des objectifs du projet par rapport à la description du programme.
- Identifier et expliquer les résultats non atteints.
- Identifier les meilleures pratiques.
- Identifier les principales leçons apprises.
- Identifier les insuffisances et formuler des recommandations qui pourraient être prises en compte à l'avenir dans le cadre d'autres projets similaires.

Les résultats de l'évaluation seront utilisés par le GWP et le GWP-AO, en tant que principaux acteurs de mise en œuvre, dans l'esprit d'identifier les forces et faiblesses et de tirer des

enseignements pour une mise en œuvre la plus efficiente possible de futures actions similaires.

2. Résultats escomptés

Il s'agit d'une évaluation finale. A ce titre, elle doit permettre de faire une appréciation technique des activités du projet, de capitaliser les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet et de faire des suggestions/recommandations pour les projets à venir.

Le travail doit aboutir à un rapport d'évaluation finale produit en une des langues : Français ou Anglais.

Le rapport produit doit être facile à comprendre, non ambigu, avec une explication claire des jargons utilisés. Les recommandations doivent être suffisamment argumentées.

Le rapport de l'évaluation doit être produit selon les étapes suivantes :

➤ Rapport provisoire

Une fois les travaux achevés, le ou la Consultant(e) devra remettre à l'Equipe du projet au GWP/AO un rapport provisoire, en deux (2) exemplaires et sous forme de fichier informatique contenant la méthodologie, les tableaux et graphiques pertinents, les données quantitatives et qualitatives, les leçons apprises et les recommandations pour chacun des objectifs ci-dessus mentionnés en vue d'améliorer la mise en œuvre des futurs projets similaires et les annexes.

➤ Restitution du rapport provisoire en interne

Le rapport provisoire fera l'objet d'une restitution au niveau du GWP/AO, et d'une transmission au GWPO, en vue de discuter des points importants avant la restitution finale. Les commentaires du GWP/AO et GWPO sur le rapport provisoire seront remis au/à la Consultant/e pour intégration dans une version finale.

➤ Rapport final

Le ou la Consultant(e) remettra au GWP/AO, et après intégration des divers amendements du GWP/AO et de ses partenaires au projet, dont le GWPO, en même temps que l'avis d'achèvement de la mission d'évaluation, un rapport final en trois (3) exemplaires sur copie dure et en fichier électronique.

➤ Restitution du rapport final

Le rapport final devra être restitué au cours d'un atelier réunissant les partenaires clés du projet en vue d'échanger sur les points saillants de l'évaluation.

3. Méthodologie et approche

Bien que la démarche méthodologique de l'évaluation relève du choix stratégique du/de la consultant(e), il est important qu'elle soit participative et se déroule selon un certain nombre d'étapes principales:

- Rencontre avec l'équipe de mise en oeuvre du projet à Ouagadougou pour une compréhension des termes de référence, une meilleure clarification des attentes et un briefing de la méthodologie et technique de la mission de consultation ;
- Passage en revue de toute la documentation disponible notamment la convention avec GWPO/UE, les rapports narratifs et financiers disponibles, les rapports d'activités spécifiques et rapports de missions, etc. devant aboutir aux constats et quelques questions spécifiques ;
- Organisation de missions d'échanges avec quelques partenaires et bénéficiaires du projet, dans au moins trois des pays bénéficiaires (à clarifier selon les moyens) ;
- Echanges avec quelques membres des organes de gouvernance du projet, de l'Institution hôte du GWP/AO qu'est le CREPA et le GWPO;
- Analyse et synthèse des résultats en rapport avec les attentes de l'évaluation ;
- Production du rapport provisoire fourni au projet.
- Restitution des résultats provisoires au GWP/AO.
- Production du rapport final prenant en compte les divers amendements.
- Restitution du rapport final du projet au GWP/AO et à ses partenaires.

4. Format du rapport final

Le format indicatif du rapport doit contenir les points suivants :

- Table des matières
- Acronymes
- Résumé analytique
- Contexte de l'évaluation
- Méthodologie
- Résultats majeurs et discussions
- Leçons apprises
- Bonnes pratiques et modèles efficaces d'intervention
- Recommandations
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes

Ce format pourra être amélioré par le Consultant en relation avec les commanditaires.

5. Expertise requise

L'évaluation sera conduite par un bureau d'études ou par un groupe de consultants externe, en collaboration avec le GWP/AO et ses partenaires. L'étude nécessitera une équipe pluridisciplinaire composée d'au moins un spécialiste de l'évaluation de projets de développement ayant une forte composante de plaidoyer/réforme politique et un spécialiste en Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Compte tenu de la complexité du projet, l'équipe de consultants devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir des expériences avérées dans l'évaluation de projets (méthodes quantitatives et qualitatives): au moins 10 ans d'expérience dans le suivi/évaluation des projets.
- Avoir une bonne connaissance de l'approche GIRE et des politiques et stratégies GIRE dans la sous région Afrique de l'Ouest.
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir d'excellentes aptitudes de communication.
- Avoir une bonne connaissance d'une des langues Français ou Anglais, et être en mesure de bien communiquer dans l'autre.
- Avoir une expérience dans l'évaluation de projets sur financement de la Commission Européenne et une maîtrise de la gestion axée sur les résultats serait des atouts considérables.

6. Planification

Le démarrage des travaux est prévu pour la mi-Août 2010 pour une durée de huit (08) semaines pouvant être réparties à titre indicatif comme suit :

Semaine 1 : Prise de contact et rencontres préliminaires avec l'équipe du projet à Ouagadougou, et des personnes identifiées pour les missions d'échange.

Semaine 2 : Revue documentaire et préparation des missions d'échange dans les pays.

Semaine 3 à 5 : Organisation des missions d'échange dans les pays et analyse des données au fur et à mesure.

Semaine 6 : Finalisation de l'analyse des données et préparation du rapport provisoire dû pour la fin de la semaine 6.

Semaine 7 : Préparation de la restitution du rapport provisoire prévue en fin de semaine 7/ Finalisation des documents annexes/ Période de lecture du rapport provisoire par les acteurs.

Semaine 8 : Finalisation du rapport définitif de l'évaluation.

Le(s) Consultant(s) est (sont) libre (s) de proposer un calendrier pouvant permettre d'atteindre des résultats attendus de l'évaluation.

7. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au secrétariat du GWP/AO à l'adresse :

Global Water Partnership/ Afrique de l'Ouest

03 BP 7112 Ouagadougou 03

Tél : (226) 50 36 62 12

E-mail : secretariat.gwpao@gwpao.org ou watac@fasonet.bf

Fax : +226 50 36 62 08

en trois exemplaires soit un original et deux copies et présentés de la façon suivante:

- **Une première enveloppe fermée portant la mention « Pièces administratives » du bureau d'études**

Cette enveloppe contiendra entre autres :

1. L'attestation de situation fiscale;
 2. L'attestation de situation cotisante;
 3. Une photocopie de l'avis de constitution de bureau d'études ou du registre de commerce.
- **Une deuxième enveloppe fermée portant la mention « offre technique » et le nom du bureau d'études comprenant :**
 1. Les observations et suggestions du bureau d'études sur la présente consultation;
 2. L'exposé de la méthodologie pour réaliser l'étude;
 3. Le chronogramme des tâches;
 4. La composition de l'équipe et la responsabilité de ses membres. Le soumissionnaire est le seul juge de la qualification du personnel qui sera détaché sur le projet en vue de satisfaire aux exigences de la présente consultation (joindre le curriculum vitae avec photo des membres de l'équipe);
 - **Une troisième enveloppe fermée portant la mention « offre financière »**

Le bureau d'études fournira toutes les informations relatives au coût de la prestation intellectuelle uniquement.

Les trois enveloppes seront insérées dans une quatrième enveloppe portant la mention « **Évaluation finale du Projet PIWAG** »

NB : pour les Bureaux d'études étrangers, les offres sont recevables à l'adresse

8. Précisions importantes

- Les dispositions administratives, juridiques et financières de la conduite des activités feront l'objet d'un Contrat qui sera signé entre le Bureau d'études ou le groupe de consultants et les services administratifs et financiers du CREPA-Siège (Institution hôte du GWP/AO) à Ouagadougou, après analyse et discussion de/sur l'offre technique et financière.

- L'offre financière prendra uniquement en compte les coûts liés à la prestation intellectuelle, tandis que les coûts liés au transport et aux séjours dans les pays lors des missions d'échange seront entièrement pris en charge par le projet de façon séparée.
- Les copies des documents nécessaires à la conduite de la prestation seront fournies au Consultant par le secrétariat du GWP/AO.
- Le secrétariat peut également fournir en cas de nécessité, les services de reprographie nécessaires à la reproduction des documents élaborés par le consultant dans le cadre de la prestation.
- Les points non stipulés dans les présents termes de référence seront définis sur la base de concertations entre le prestataire et le commanditaire.
- Le Bureau d'études ou le groupe de consultants devra remettre un chronogramme détaillé d'exécution des activités de la mission de consultation dans les 3 jours qui suivent la signature du contrat.

9. Documents de travail

Le GWP/AO mettra à la disposition du Bureau d'études ou du groupe de consultants, les principaux documents du projet tels que :

- La Convention 9 ACP RPR 39 # 91 signée entre la Commission Européenne et le GWPO.
- Les rapports d'avancement (rapport techniques et financiers des années 1 et 2).
- Le document de recadrage des activités pour les 5 derniers trimestres du projet.
- Le document de recadrage des activités pour AN3 du projet.
- Les documents divers tels que les rapports de missions, les rapports d'activités, les courriers, etc. regroupés en classeurs par résultat du projet.

Fait à Ouagadougou, le 17 Juin 2010

Le Secrétaire Exécutif